

# **COMITÉ SYNDICAL**

## **Lundi 04 avril 2022**

## **Ordre du jour :**

**Rapport n°1 :** Comptes administratif et de gestion 2021

**Rapport n°2 :** Affectation du résultat

**Rapport n°3 :** Orientations budgétaires 2022

**Rapport n°8 :** Proposition d'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT et désignation d'un représentant

**Rapport n°7 :** Retour sur la conférence des SCoT

**Rapport n°6 :** Désignation des représentants à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

**Rapport n°4 :** Budget primitif 2022

**Rapport n°5 :** Convention financière SCoT/AUTB

**Questions diverses**

# **Comptes administratif et de gestion 2021**

## **Affectation du résultat**

### **Orientations budgétaires 2022**

# L'essentiel des finances du SCoT 2020-2021

<b>Budget 2020</b>	<b>85 516,00 €</b>
Excédent 2019	202,00 €
Participation EPCI	85 314,00 €
Excédent fin d'exercice	2,24 €

<b>Budget 2021 Recettes</b>	<b>85 510,00 €</b>
Excédent 2020	2,24 €
Participation EPCI	85 507,76 €

<b>Budget 2021 Dépenses</b>	<b>85 208,00 €</b>
Excédent de l'exercice	299,76 €
Résultat reporté	2,24 €
Résultat de clôture	302,00 €

**100 % fonctionnement**  
**0 % emprunt**

# Extrait du compte de gestion

Comité syndical – lundi 04 avril 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		85 510,00	85 510,00
Titres de recettes émis (b)		85 507,76	85 507,76
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		85 507,76	85 507,76
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		85 510,00	85 510,00
Mandats émis (f)		85 208,00	85 208,00
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		85 208,00	85 208,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		299,76	299,76
(h - d) Déficit			

# Orientations budgétaires 2022

Le SCoT ne dispose pas de structure propre pour son fonctionnement  
Pas de charges de personnel ni de tableau d'effectif.

Le fonctionnement du SMSCoT :

- Gestion technique et administrative : AUTB
- Administration financière : commune de Bavilliers

Les concours financiers du SMSCoT sont constitués :

- des participations des membres,
- de subventions,
- du report d'exercice antérieur.

	Budget voté	Cotisation 1/23 <sup>e</sup>
<b>2010</b>	74 700,00 €	1 755,62 €
<b>2011</b>	185 000,00 €	7 514,22 €
<b>2012</b>	91 113,61 €	3 017,39 €
<b>2013</b>	91 450,00 €	3 636,55 €
<b>2014</b>	74 371,06 €	3 069,93 €
<b>2015</b>	80 680,00 €	2 708,42 €
<b>2016</b>	71 840,00 €	2 111,73 €
<b>2017</b>	55 940,00 €	2 399,93 €
<b>2018</b>	96 030,53 €	4 149,04 €
<b>2019</b>	85 410,00 €	3 187,91 €
<b>2020</b>	85 516,00 €	3 709,00 €
<b>2021</b>	85 510,00 €	3 717,73 €

# L'activité du SM SCoT en 2021

- ✓ 11 avis rendus sur des documents d'urbanisme :
  - 4 dossiers examinés par le comité syndical :
    - PLU de Chèvremont,
    - PLU de Froidefontaine,
    - Modification du PLU d'Essert,
    - Modification simplifiée du PLU d'Essert.
  - 7 dossiers signés par le Président ou la Vice-Présidente :
    - Modification simplifiée du PLU de Beaucourt,
    - Modification simplifiée du PLU d'Urcerey,
    - Modification du PLU de Fosseemagne,
    - Modification simplifiée du PLU de Novillard,
    - Modification simplifiée du PLU de Belfort,
    - Modification simplifiée du PLU de Delle,
    - Modification du PLU de Grandvillars.
- ✓ Participations aux réunions de travail PLU dans les communes.
- ✓ Participations aux commissions départementales.
- ✓ Présentation de la loi Climat & Résilience.
- ✓ Participation aux travaux dans la cadre de la conférence des SCoT.
- ✓ Les études et observatoires AUTB/SCoT.

# Proposition d'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT et désignation d'un représentant



## **Objectif de la Fédération:**

Favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences entre les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale.

## **Actions et moyens:**

- Constitution d'un centre de ressource
- Création de réseaux
- Porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT
- Constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement,
- Etre un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Cotisation : 1 576,49 euros.

# Retour sur la conférence des SCoT de la Région Bourgogne-Franche- Comté du 9 février 2022

Proposition adoptée à la majorité relative le 9 février 2022.

Abstentions : SCoT LOUE-LISON et SCoT VAL DE SAONE VINGEANE

Vote contre : SCoT DU PAYS CHAROLAIS-BRIONNAIS

### Contenu de la proposition :

Les efforts réalisés collectivement au cours des 20 dernières années doivent être pris en compte dans les objectifs du SRADDET.

## **1- Cadre préliminaire**

- Ce sont les chiffres de consommation foncière identifiés par les SCoT et les PLUi non couverts par un SCoT, qui font référence pour l'atteinte de l'objectif ZAN
- Les SCoT doivent conserver une capacité de territorialisation de l'objectif à l'intérieur de leur périmètre.
- La territorialisation de l'objectif ZAN ne saurait être liée aux seules tendances démographiques.

Volonté de tenir compte des besoins de logement en matière de desserrement des ménages, du poids des résidences secondaires et des besoins en hébergements touristiques dans chacun des territoires.

**2- L'objectif défini par le SRADET est réparti suivant une grille d'indicateurs mesurant les efforts réalisés par les territoires infra-régionaux** pour favoriser la densification, limiter la consommation foncière et préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers.

**3- Les territoires infra-régionaux doivent être pris en compte en intégrant une notion de bassin de vie** et de bassins de mobilité qui dépasse parfois ces périmètres administratifs.

La région associera les territoires à la définition des bassins de vie et de mobilité qu'elle retiendra pour la territorialisation des objectifs ZAN.

## ***Les indicateurs***

- Solde migratoire/naturel
- Solde des emplois
- Solde d'entreprises/d'emplois créés/perdus
- Taux de vacance des logements
- Foncier d'activités vacants
- L'existence de démarche de planification et d'urbanisme (SCoT ; PLUi)
- L'Ambition des objectifs de réduction de la consommation foncière projetée
- Existence de Programmes Locaux de l'Habitat
- Réalisation d'OPAH ou d'autre programmes relatifs à la requalification de l'habitat existant
- Démarches engagées de recensement des friches
- Démarches engagées de requalification de friche(s)
- démarches engagées en matière de renaturation
- Démarches engagées de recensement du potentiel de densification
- Démarches engagées de d'ORT – Petite villes de demain – AMI Bourgs-Centre
- Démarches engagées de Revitalisation des Bourgs, des centres...

# **Désignation des représentants à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)**

## **Objet de la commission :**

Elle concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

## **Composition :**

5 formations spécialisées :

- La formation des carrières,
- Des sites et paysages,
- De la faune sauvage captive,
- De la publicité
- Et de la nature.

- **Formation spécialisée dites « des sites et paysages »**

Un représentant du SM SCoT siège au sein du 4<sup>ème</sup> collège (personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement).

► **Désignation d'un titulaire et d'un suppléant.**

- **Formations spécialisées dite « de la publicité » et « des carrières »**

Un représentant du SM SCoT siège au 3<sup>ème</sup> collège (personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie.

► **Désignation d'un titulaire et d'un suppléant.**

# Budget primitif 2022



# Budget primitif 2022

Comité syndical – lundi 04 avril 2022

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
6281 Concours divers	1 577,00 €
6574 Subvention de fonctionnement aux associations Assistance administrative AUTB	83 000,00 €
6218 personnel extérieur divers Assistance comptable Bavilliers	2 210,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>86 787,00 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
002 Excédent reporté en 2021	302,00 €
74758 Participation groupements de collectivités	86 485,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>86 787,00 €</b>

# Répartition des contributions des collectivités au SCoT - Année 2022

Comité syndical – lundi 04 avril 2022

Collectivités	Règle de répartition X/23è	Contributions 2022
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	13/23	48 882,83 €
Communauté de Communes du Sud Territoire	6/23	22 561,30 €
Communauté de Communes des Vosges du Sud	4/23	15 040,87 €
<b>TOTAL</b>		<b>86 485,00 €</b>

# Les orientations 2022

- La participation aux réunions PLU des communes, en tant que PPA
- La consultation sur les documents d'urbanisme,
- La participation aux commissions départementales,
- L'animation du syndicat mixte,
- La poursuite du suivi territorial par le moyen des observatoires permanents, avec un pointage de l'artificialisation,
- La mise à jour du site internet du SCoT.

## Faut-il engager une révision du SCoT?

- Contexte actuel de lutte contre l'artificialisation des sols et des obligations réglementaires de la loi Climat & résilience,
- SCoT non grenelle...
- ...Qui ne prend pas en compte les nouvelles intercommunalités...

# Convention financière SM SCoT/AUTB